

TARIFICATION 2021

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS (mercredis et vacances scolaires)

Tarifs journée :

Les taux d'effort définis pour une journée d'Accueil de Loisirs sans repas sont les suivants :

Nombre d'enfants	Taux d'effort		Revenu mensuel inférieur ou égal à 1000 €		Revenu mensuel compris entre 1 001 € et 3 999 €		Revenu mensuel supérieur ou égal à 4 000 €	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
1	0,24 %	0,33 %	2,40 €	3,30 €	R x 0,24 %	R x 0,33 %	9,60 €	13,20 €
2	0,21 %	0,28 %	2,10 €	2,80 €	R x 0,21 %	R x 0,28 %	8,40 €	11,20 €
3	0,19 %	0,24 %	1,90 €	2,40 €	R x 0,19 %	R x 0,24 %	7,60 €	9,60 €
4 et plus	0,16 %	0,20 %	1,60 €	2,00 €	R x 0,16 %	R x 0,20 %	6,40 €	8,00 €

Tarifs ½ journée

Le tarif d'une demi-journée d'accueil de loisirs correspondra à **50 %** de votre prix de journée :

Les revenus pris en compte sont les revenus correspondant au total des salaires et revenus assimilés avant tout abattement fiscal (10% ou frais réels).

Le Pôle enfance, jeunesse, animation, est à votre disposition pour toute explication et toute simulation au 05 56 89 85 55 – 06 34 78 88 97

TARIFS PÉRISCOLAIRES

Les tarifs restauration sont les suivants :

- **2,34 €** pour les familles Canéjanaises ayant plus de 2 enfants à charge
- **2,59 €** pour les familles Canéjanaises ayant 1 ou 2 enfants à charge
- **3.06 €** pour les familles hors commune ayant plus de 2 enfants à charge
- **3.33 €** pour les familles hors commune ayant 1 ou 2 enfants à charge

Accueils périscolaires :

Tarifs à 1/2 heure

Nombre d'enfants	Taux d'effort		Revenu mensuel inférieur ou égal à 1000 €		Revenu mensuel compris entre 1 001 € et 3 999 €		Revenu mensuel supérieur ou égal à 4 000 €	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
1	0,021 %	0,027 %	0,21 €	0,27 €	R x 0,021 %	R x 0,027 %	0,84 €	1,08 €
2	0,019 %	0,025 %	0,19 €	0,25 €	R x 0,019 %	R x 0,025 %	0,76 €	1,00 €
3	0,017 %	0,022 %	0,17 €	0,22 €	R x 0,017 %	R x 0,022 %	0,68 €	0,88 €
4 et plus	0,015 %	0,020 %	0,15 €	0,20 €	R x 0,015 %	R x 0,020 %	0,60 €	0,80 €

La première demi-heure du soir est majorée de 20 centimes pour tenir compte du goûter.